



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Informations générales	
Nom du produit	JUNGLE JUICE GROW
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	ADVANCED NUTRIENTS SP SLU Calle 23, Nave 6 Parc Logistic Zona Franca 08040 BARCELONA ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution d'éléments minéraux
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	708-2021.01
Numéro d'AMM	1211016

La présente autorisation est valable 10 ans à compter de la date de signature de la présente décision.

Le titulaire peut demander le renouvellement de l'autorisation, conformément à l'article R. 255-15 du code rural et de la pêche maritime, au plus tard neuf mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Le dépôt d'une demande de renouvellement prolonge de plein droit l'autorisation de mise sur le marché pendant la période nécessaire à la vérification par l'Agence du respect des conditions de renouvellement.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 14/12/2021

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Modalités d'autorisation de la matière fertilisante

Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Sans classement.

Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.

Teneurs garanties retenues (sur produit brut)

Paramètres déclarables	Teneur
Matière sèche	24 %
Azote (N) total	2 %
<i>dont azote (N) nitrique</i>	1,75 %
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅) soluble dans l'eau	1 %
Oxyde de potassium total (K ₂ O) soluble dans l'eau	6 %
Oxyde de magnésium (MgO) soluble dans l'eau	0,8 %
pH	3,7

Liste des cultures autorisées

Cultures	Dose maximale par apport	Nombre maximal d'apports	Application	Epoques d'apport / Stades d'application
Cultures ornementales (sous serre / hydroponique)	3,96 mL/L	40/an	Application au sol	1 à 4 apports par semaine Tout au long du cycle cultural

Conditions d'emploi du produit

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés ainsi que des EPI appropriés en fonction du type et du classement de la préparation.

Pour les conditions d'utilisation non mentionnées dans cette annexe, se référer aux conditions de mise sur le marché dans l'Etat-membre susvisé.

Exigences complémentaires post-autorisation

A défaut de transmission de ces données dans les délais impartis à compter de la date de la présente décision, la présente décision pourra être retirée ou modifiée.

Détail de la demande post autorisation	Délai (mois)
Fournir les résultats des analyses du cadmium (Cd) et du chrome VI (Cr VI) dans le produit fini selon les exigences de l'arrêté du 1 ^{er} avril 2020 fixant notamment les critères à prendre en compte pour l'évaluation.	6